



Arrêt cdd fonction publique

Par **chouchosandy**, le **17/05/2009** à **10:22**

Bonjour,

Mon contrat de 6 mois se termine le 30/06/09 (je suis à l'hôpital depuis 16 mois) et je ne veux pas continuer.

Je précise que dans mon contrat il n'est pas noté si c'est un contrat renouvelable ou non. J'aimerais savoir si j'arrête donc le 30/06, vais-je toucher une indemnisation le temps de retrouver un travail?

Dois-je faire quand même une lettre comme quoi j'arrête le 30 juin?

Merci de votre réponse.

Par **zeb**, le **19/05/2009** à **17:02**

En gros tu es contractuel, je te souhaite bon courage tu vas en avoir besoin.

-Si tu résilie avant la date tu auras rien

-Ne signe pas de refus de renouvellement

Après cela dépend si tu as bossé plus de 6 mois dans le privé avant ou pas ...si c'est le cas il vont prendre en compte le privé et tu vas dépendre du privé.

j'ai été contractuel

Courage